

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE
MISSION PERMANENTE DE SUIVI
2IEME REUNION DU GROUPE THEMATIQUE N°3
"RETABLISSEMENT DES VOIES ET DES RESEAUX"
MARDI 16 DECEMBRE 2008 A 10H

Sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Chinon, assistaient à ce groupe de travail : "Rétablissement des voies et réseaux" :

*** Au titre des Elus :**

M. Bernard ELIAUME	Maire de Maillé
M. Frédéric GRILLET	Adjoint à l'Urbanisme-Environnement à Monts
M Jean François GOURBILLON	Représentant le Maire de Pussigny
M. Jacques JOSELON	Adjoint au Maire de Chambray
M. Jean CHAGNON	Adjoint au Maire de Veigné
M. Roland MARIAN	Maire de Villeperdue
M. François RAGUIN	Adjoint au Maire de Draché
M Jean THOMAS	Maire de Marigny-Marmande
M. Michel ARNAULT	Adjoint au maire de La Celle Saint-Avant
M. Raymond DAUCHY	Représentant Mme Roiron - Conseil général

*** Au titre des services de l'État**

M Jean François CHAUVET	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
Mme Béatrice NOROIS-BOIDIN	Directrice des collectivités territoriales et de l'environnement
M. Éric DUDOGNON	Préfecture d'Indre-et-Loire
Mme Françoise LAMBERT	Préfecture d'Indre-et-Loire

*** Au titre des Responsables sociaux économiques**

M. Alain REZEAU	Chambre d'Agriculture
-----------------	-----------------------

*** Au titre des organisations syndicales**

M. Dominique MALAGU	UDSEA
---------------------	-------

*** Au titre des Associations**

M. COSSON	Association pour la Protection de Chambray
M. Daniel LARCHER	Association pour la Protection de Chambray
M. François MARTRES	Sud Indre Collectif LGV

*** Autres**

M. Denis MION	Réseau ferré de France
M. Rodolphe FOUCAUD	Réseau ferré de France
M. Michel FIOLEAU	Réseau ferré de France
M. Thierry CHARLEMAGNE	COFIROUTE

Était excusé : M Jean SAVOIE, Conseiller Général

Monsieur le Sous Préfet de Chinon constate que le compte rendu de la précédente réunion du groupe de travail "rétablissement des voies et réseaux" n'appelle pas de remarque particulière et précise que le calendrier indicatif d'intervention des différents bureaux d'études a été distribué aux participants.

RFF ajoute que des contacts seront pris avec chaque commune pour les informer de chacune des sous actions à venir (enquêtes parcellaires...).

Rétablissements des voiries – limitations des allongements de parcours:

Sur la proposition de RFF de s'engager à limiter au maximum l'allongement des temps de parcours, sans définition de critères précis en temps ou en distance acceptable, nombre d'élus, de représentants des associations et des organisations syndicales considèrent qu'il ne peut s'agir d'un réel engagement. La simple évocation des 50 franchissements prévus et des 30 complémentaires envisageables n'apporte pas la réponse souhaitée.

Monsieur MARIAU souligne que suite aux débats lors de la précédente réunion il pensait que devait être présenté par RFF une notion objective et mesurable de l'allongement de parcours maximum admissible. La réponse apportée par RFF sur le rôle des commissions intercommunales d'aménagement foncier dans la détermination des rétablissements de circulation n'apparaît pas satisfaisante, Monsieur MALAGU soulignant que l'aménagement foncier n'a pas à s'intéresser à des rétablissements non purement agricoles. Il est demandé quelle sera la marge de manœuvre du Conseil Général, maître d'ouvrage du réaménagement foncier, pour solliciter et obtenir un franchissement supplémentaire.

Monsieur ELIAUME ajoute qu'il est nécessaire d'obtenir des éléments concrets, un cadre précis et des engagements sur les critères qui permettront de définir la nécessité de créer un rétablissement. Il précise que sa commune est concernée par 21 chemins ruraux et a déjà fait l'objet de deux remembrements ; les bases de travail pour définir les rétablissements sont très faibles et ne reflètent que très peu les circulations (dossier d'enquête publique). Il propose que l'ensemble des problèmes de rétablissement soit discuté au sein des commissions d'aménagement foncier, même pour ceux n'étant pas strictement à vocation agricole.

Monsieur MARIAU souligne également qu'à défaut d'engagement à ce stade, les discussions seront beaucoup plus délicates lors de l'aspect opérationnel et doute de l'utilité de ce groupe de travail devant l'absence d'engagement de RFF sur une mesure de l'allongement de parcours acceptable, sentiment partagé par Monsieur ELIAUME.

Monsieur JOSELON souligne que RFF a tout intérêt à montrer qu'il est possible de rétablir dans les meilleures conditions les cheminements pédestres notamment, et souhaite que des solutions soient trouvées commune par commune avec RFF.

RFF réaffirme la difficulté, à ce stade, de rentrer dans la logique d'un critère automatique sur l'allongement de parcours et souscrit au principe d'examen au cas par cas, commune par commune notamment au niveau de l'avant projet détaillé. Toutes les voiries seront rétablies, mais un certain nombre de franchissements seront mutualisés. Le rôle des commissions intercommunales d'aménagement foncier est important dans la définition des secteurs où devra être rétabli une circulation.

Le travail des commissions intercommunales d'aménagement foncier se fait sur une échelle plus importante que la LGV. La première étape de diagnostic est réalisée avec un géomètre pour apporter une réponse aux besoins de mobilité recensés. Les parcelles sont réorganisées pour limiter l'impact, et les besoins complémentaires de franchissement, non déterminés a priori, sont la conséquence des réaménagements fonciers décidés.

Il est indiqué par RFF que les demandes de franchissements supplémentaires dans le cadre d'une commission intercommunale d'aménagement foncier recevront une réponse positive si la motivation est justifiée au titre du mandat de la commission. Elles ne pourront pas être prises en compte par le simple souhait de rétablir un cheminement strictement piétonnier.

Monsieur DAUCHY précise que le diagnostic de territoire fait dans le cadre du travail de chaque commission d'aménagement foncier comprend tous les aspects, y compris les déplacements non agricoles. Il ajoute qu'il est nécessaire cependant de s'interroger sur le coût des rétablissements par rapport à l'enjeu, et notamment la durée du besoin (exemple des circulations piétonnes des enfants des écarts vers l'école du bourg où le besoin n'existe que sur une période de 5 à 10ans).

Il est donc acté le désaccord sur la demande d'engagement sur un allongement de parcours acceptable (tant en temps qu'en distance) pour les déplacements non agricoles.

Par contre, il est acté que des discussions auront lieu commune par commune entre le maître d'ouvrage de la LGV et les élus afin d'aboutir au meilleur compromis sur le rétablissement des franchissements pour les circulations liées aux écarts, si possible dans le cadre des travaux menés au sein des commissions d'aménagement foncier qui disposent des diagnostics de territoires.

Passages grande faune :

RFF présente des vues prospectives sur le passage à grande faune prévu dans l'axe de l'allée historique du château de Longue Plaine. Le but est de restituer au maximum la perspective actuelle. Le même travail n'est pas fait sur l'ensemble des rétablissements, mais sera à faire dans le cadre des études détaillées à venir.

Rétablissement / intégration des réseaux :

RFF a l'obligation d'intégrer l'ensemble des "réseaux secs" dans son infrastructure. Les communes devront se rapprocher des opérateurs de réseaux pour pouvoir bénéficier éventuellement de ces réseaux et de la fibre optique notamment. Monsieur MION illustre ses propos par l'exemple du Conseil Général de la Charente qui souhaite profiter de cette opportunité.

Monsieur JOSELON souligne l'opportunité de ces travaux pour envisager également d'enterrer des lignes électriques actuellement aériennes sur la commune de Chambray, en soulignant la nécessité de ne pas omettre de prévoir les fourreaux nécessaires lors des travaux de modification du boulevard périphérique. Sur ce point Monsieur DAUCHY précise que cela fera partie du cahier des charges du passage en surplomb.

Propriété et gestion des ouvrages d'art :

Concernant la propriété et la gestion des ouvrages d'art, Monsieur MION précise que le principe est une remise de la gestion de la chaussée au maître d'ouvrage de celle-ci, et de proposer une remise de l'ouvrage d'art à la collectivité maître d'ouvrage de la chaussée. Cette dernière proposition de convention accompagne le transfert de propriété de l'ouvrage d'art du versement d'une soulte libératoire par RFF. En cas de refus de signature de cette dernière convention, l'ouvrage d'art reste propriété de RFF. Il est précisé qu'en cas de mise en danger du fait du défaut d'entretien de l'ouvrage d'art, l'exploitant des voies reste responsable de la mise en sécurité "au frais du propriétaire de l'ouvrage d'art".

Rétablissements sur Chambray :

Monsieur LARCHER (association pour la protection de Chambray) souligne que les riverains ont accepté que trois voies ne soient pas rétablies, et que le boulevard périphérique passe en surplomb de la voie ferrée afin de réduire les emprises et les délaissés. Il souhaite avoir des engagements sur le rétablissement des CR41 et VC4. RFF s'engage sur la réalisation de ces rétablissements.

Madame NOROIS-BOIDIN récapitule les principaux points de la réunion :

- Sur la définition d'une notion précise d'allongement de parcours acceptable, pas de réponse de RFF. Le désaccord est constaté, mais un examen commune par commune des franchissements à rétablir sera effectué, dans le cadre global du travail des commissions d'aménagement foncier, sans oublier les voies douces et les chemins de grande randonnée.
- Concernant les rétablissements de voirie, il est souhaité un franchissement à l'identique des voiries et réseaux.
- Les travaux de la LGV seront l'occasion d'examiner les possibilités d'enfouissement des réseaux aériens.
- Concernant le transfert des ouvrages d'art, le principe est le transfert de la chaussée au maître d'ouvrage de celle-ci, et la proposition d'une convention à la collectivité gestionnaire de la voirie pour le transfert de la propriété de l'ouvrage d'art.

Monsieur le Sous Préfet constate que les travaux de ce groupe " Rétablissement des voies et réseaux" sont achevés, remercie les participants, et clôt la réunion à 12h.

Le Sous Préfet,

Jean-Pierre TRESSARD